

R
P
F

FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS
RWANDESE PATRIOTIC FRONT

F
P
R

PROGRAMME POLITIQUE
DU FPR

Nouvelle édition, mars 1991

Version française

AVANT-PROPOS

Le présent document contient en huit points le programme politique du Front Patriotique Rwandais : la restauration de l'unité nationale; l'institution d'une véritable démocratie; la conception d'un système économique auto-centré basé sur les ressources nationales; la lutte contre la corruption, le favoritisme et le détournement des fonds publics; la sécurité des personnes et de leurs biens; la recherche d'une solution définitive au problème des réfugiés; le bien-être social des citoyens; l'élaboration d'une politique de coopération internationale qui privilégie les relations inter-étatiques régionales.

Le programme politique proprement dit est précédé d'un exposé historique et politique avant, pendant et après la colonisation; d'une introduction sur la situation géographique et politique du pays ainsi que de cet avant-propos. La structure de notre programme politique a toujours consisté en ces quatre parties (avant-propos, introduction, exposé historique, et objectifs du Front Patriotique Rwandais). Les insertions contenues dans certains exemplaires en circulation, notamment une deuxième introduction, ne sont pas, quelle que soit leur valeur, l'oeuvre du FPR. La présente édition a amélioré la lisibilité du texte en introduisant des articulations entre les différentes parties, en apportant plus de concision notamment sur la période coloniale et post-coloniale.

Les huit points renferment, à notre avis, des préalables ou des conditions nécessaires pour reconstruire notre pays.

Dépasant toutes formes de sectarisme qui ont jusqu'à présent déchiré le peuple et la nation rwandais, profondément attaché à la démocratie dont l'une des pratiques est la confrontation des idées et non celle des ethnies ou des régions comme on nous le fait croire jusqu'à ce jour, le Front Patriotique Rwandais est une organisation politique ouverte à tout Rwandais qui adhère aux idées ci-dessus et aux principes consignés dans son programme politique.

Le Rwanda est confronté à des impasses : politique, économique, sociale et morale. Ces impasses interpellent tous les Rwandais pour un engagement. On connaît la responsabilité du système MRND dans la crise actuelle avec "ce caractère superficiel dans l'approche des problèmes ; ce ton quelque peu naïf dans la définition des objectifs, cette étroitesse de vision [qui ne peut] manquer de provoquer une certaine angoisse chez ..." un peuple "qui s'interroge devant l'avenir et dont le pouls bat au rythme des jours à venir" ("Le vrai visage du MRND", AGER, Rwanda rw'ejo no. 3 mars 1978, p.19). Face à la désinformation systématique pratiquée par le pouvoir, la première étape de l'engagement commence par le partage de l'information : rôle assigné aux pages qui suivent.

Mars 1991


Colonel Alexis KANYARENGWE
Président du FPR

TABLE DES MATIERES

PAGE

AVANT-PROPOS.....	2
INTRODUCTION.....	4
APERÇU HISTORIQUE ET POLITIQUE	
I. Période avant la colonisation	5-7
1. Indépendance politique	
2. Indépendance économique	
3. Indépendance culturelle	
4. Rapports de production	
II. Période coloniale	7-9
III. Période après la colonisation	9-13
1. Du MDR-Parmehutu au MRND	
2. Crise actuelle	
a. Impasse politique	
b. Impasse économique	
c. Impasse sociale et morale	
d. Conclusion	
IV. Epilogue	14
OBJECTIFS DU FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS	15-23
1. Restauration de l'unité nationale	
2. Edification d'une véritable démocratie	
3. Indépendance économique basée sur les ressources nationales	
4. Lutte contre la corruption, le favoritisme et le détournement des fonds publics	
5. Sécurité des personnes et de leurs biens	
6. Règlement définitif du problème des réfugiés	
7. Bien-être social des masses	
8. Réorientation de la politique extérieure	

INTRODUCTION

Le Rwanda est un Etat-nation multiséculaire d'une superficie de 26.338 km² et une population estimée (1990) à 7.40 millions d'habitants à l'intérieur de ses frontières. Il compte également plus d'un million de ressortissants établis à l'extérieur de ses frontières et notamment au Zaïre, au Burundi, en Tanzanie et en Ouganda.

Le Rwanda est confronté à de graves problèmes d'ordre politique, économique et social. Certains de ces problèmes prennent naissance dans le passé féodal et colonial du pays, d'autres ont été créés ou aggravés par les différents régimes qui se sont succédés à la tête du pays depuis son recouvrement de l'Indépendance le 1er juillet 1962.

Pays du tiers monde, le Rwanda connaît également tous les problèmes liés à cet état de choses. Cependant, certaines particularités propres au Rwanda font de notre pays un cas unique. En effet, à la différence de la grande majorité des Etats africains, le Rwanda a tous les atouts pour réaliser l'unité de son peuple : une même langue, une culture commune à toutes les composantes de sa population. Mais depuis les années vingt, il a été le théâtre de violentes querelles intestines et sujet à des phénomènes qui ont abouti notamment à l'exil des centaines de milliers de ses citoyens.

Le Front Patriotique Rwandais est convaincu que l'absence de démocratie et les divisions ont été et demeurent encore les causes principales des problèmes que connaît le Rwanda. En effet, le peuple rwandais n'a jamais connu de démocratie. Durant la période pré-coloniale, c'est le Mwami assisté de ses chefs qui exerçait une autorité absolue. Cela a engendré des inégalités et injustices sociales propres aux sociétés féodales. La période coloniale est, par son essence même, incompatible avec l'idée de démocratie. C'est de cette époque que date la "racialisation" de la société rwandaise provoquant des lésions de la Nation. Sous la première République, malgré l'existence d'une constitution qui reconnaissait au peuple les droits démocratiques, le système d'exploitation du peuple se perpétua par une poignée de Rwandais au pouvoir qui avaient érigé en programme politique le principe de la "majorité ethnique". Les dirigeants de la deuxième République ont introduit ouvertement dans ce programme la dimension "régionale" et ont institutionnalisé la soi-disant politique "d'équilibre ethnique et régional" comme base de la "démocratie responsable". La privation de démocratie et la division du peuple sont les causes profondes de la crise politique, économique et sociale du Rwanda. C'est pourquoi le FPR est profondément attaché à la grande idée démocratique et à l'unité du pays, seules voies capables de réconcilier le peuple rwandais avec lui-même par le respect des Droits de l'Homme et du Citoyen, et d'engager le pays tout entier sur la voie du progrès.

APERÇU HISTORIQUE ET POLITIQUE

Une brève présentation de l'histoire du Rwanda aidera à mieux cerner les problèmes auxquels notre peuple est confronté. Nous l'aborderons à travers trois de ses grandes étapes : avant, pendant et après la colonisation.

I. PERIODE AVANT LA COLONISATION

Avant la colonisation, le Rwanda formait un territoire relativement vaste, suffisamment peuplé, caractérisé par un climat tempéré peu favorable aux épidémies qui ont sévi dans plusieurs parties de l'Afrique. Sur le plan de son organisation politique, le Rwanda était une monarchie dont la structure politique unitaire et centralisée peut être comparée à celle d'un Etat au sens classique du terme. Il était caractérisé par les traits suivants :

- * L'existence d'une armée campée à l'intérieur et sur les confins de son territoire, prête à le défendre à tout moment et à élargir ses limites;
- * L'existence des milices populaires prêtes à porter les armes pour défendre le pays en cas de nécessité;
- * Une structure politique unitaire et des lois applicables sur tout le territoire;
- * Un régime économique de type féodal générateur d'inégalités sociales;
- * Une même langue et une même culture. Même si ce ne sont pas des éléments constitutifs d'un Etat, cette communauté de langue et de culture constitue un atout pour la consolidation de l'unité nationale.

1. Indépendance politique

Le Rwanda était un pays indépendant respecté par les pays limitrophes. Les lois et règlements qui régissaient le pays étaient faits par les Rwandais eux-mêmes et en l'occurrence le roi et les autorités nationales. Même si les lois n'étaient pas l'expression de la volonté populaire et certaines lois étaient basées sur le principe de l'oppression et l'exploitation, elles reflétaient néanmoins la culture rwandaise et étaient d'essence nationale.

Le roi légiférait souverainement et le pouvoir qu'il détenait sur ses sujets était illimité. Cependant, dans la pratique sa volonté était tempérée par l'exercice conjoint du pouvoir avec la reine-mère, par les grands chefs, les détenteurs du code ésotérique et les prêtres/voyants (abapfumu). Par ailleurs, des séances périodiques étaient organisées pendant lesquelles les gens de la cour pouvaient et devaient dire la vérité au roi (gusasa inzobe).

Les relations politiques du Rwanda avec ses voisins étaient fondées sur le principe du respect mutuel et de l'intérêt national : pacifiques ou amicales (comme avec le Royaume du Karagwe) ou belliqueuses selon les intérêts du moment.

AP.

2. Indépendance économique

Le Rwanda vivait de sa production intérieure obtenue par des techniques agricoles en constante mais lente évolution; des périodes de famine survenaient de temps en temps. Les matières vivrières comprenaient les produits agricoles et d'élevage. L'agriculture et l'élevage occupaient une place de choix dans l'économie nationale. Le sol était fertile, la pluviosité suffisante et régulière. Le Nord et l'Ouest étaient essentiellement agricoles, l'élevage était prépondérant au Sud et à l'Est tandis que le Centre était à la fois agricole et pastoral. Quand il y avait une pénurie alimentaire dans une partie du pays, les habitants allaient s'approvisionner dans d'autres.

Le Rwanda avait un artisanat propre qui se développait par l'ingéniosité de ses habitants en fonction de matériaux locaux et des besoins de la population. Il existait une grande panoplie de produits artisanaux : les produits de tissage, les produits métallurgiques, les instruments sculptés, etc... Les Rwandais fabriquaient eux-mêmes leur propre armement, apprêtaient les produits vestimentaires à base de cuir (impu n'inkanda) et de fibre (impuzu), ils avaient découvert le sel et avaient mis au point des procédés pharmaceutiques pour l'élaboration de certains médicaments, etc... L'artisanat était fonction des besoins de la population et aurait sans doute continué à se développer si la colonisation n'avait pas arrêté son élan.

3. Indépendance culturelle

Les Rwandais parlaient une même langue. Cette langue était l'émanation des gestes, désirs et coutumes des Banyarwanda. Cependant, cette langue s'est enrichie, dans son développement, grâce à l'action orientatrice de l'administration traditionnelle du Rwanda. Cette administration avait institutionnalisé un genre d'académies littéraires et militaires où la langue se perfectionnait. On avait des experts en poésie générale, en poésie pastorale, des penseurs, des moralisateurs et des conseillers. Le Kinyarwanda se développait dans la pensée profonde et dans la beauté littéraire. Il avait ses idiomes et sa poésie inaccessibles à des non initiés.

Les Rwandais avaient une même attitude et un même comportement en matière religieuse. Ils croyaient en un seul Dieu qu'ils adoraient par l'intermédiaire de leurs ancêtres. Le Rwanda pratiquait deux genres d'éducation : l'éducation familiale habituelle et l'éducation donnée dans des académies militaires ou auprès des différentes hiérarchies féodales, qu'elles soient pastorales ou foncières. Cette éducation apprenait aux jeunes Rwandais comment se débrouiller dans la vie en usant des ressources que le pays pouvait alors fournir. Elle enseignait la tradition rwandaise, l'amour du pays et des compatriotes. En préparant les jeunes à assumer leur rôle plus tard dans la société, l'éducation véhiculait les normes qui prédisposaient les gens à adhérer aux principes de l'organisation sociale. L'éducation n'était donc pas la même pour tous et contribuait à perpétuer le schéma des inégalités sociales.

4. Rapports de production (ubukonde n'ubuhake)

Les rapports de production des Rwandais qui peuplaient les régions à vocation agricole étaient basés sur l'"Ubukonde" : les grands propriétaires fonciers donnaient leur domaine aux usufruitiers. Ceux-ci étaient astreints à certaines prestations en nature et à certains travaux pour leurs maîtres. En guise d'allégeance l'usufruitier offrait à son maître une partie de ses prémices à titre symbolique, obtenant ainsi de celui-ci l'autorisation de pouvoir disposer de sa récolte. Lors de

l'époque coloniale, avec l'apparition des marchés, les usufuitiers ont été astreints à beaucoup de prestations forcées, et à tout ce qu'exigeaient d'eux les propriétaires. Les enfants des usufuitiers, à l'instar de leurs parents, étaient assujettis à la puissance des propriétaires fonciers.

Dans les régions à vocation pastorale, les rapports de production étaient bâtis autour de la vache. Celle-ci était au centre des relations entre le patron (shebuja) et son client (umugaragu). Le client, qui avait le droit d'usufruitier, offrait en retour des prestations en nature et en services qu'exigeait de lui son maître. Le maître assurait également la protection à ses clients. Lié généralement à la classe au pouvoir le système d'"ubuhake" était plus exploiteur et conquérant que l'"ubukonde".

Les deux formes de féodalité qu'on retrouvait avec plus ou moins de variantes dans tout le pays étaient le signe et l'instrument de la différenciation sociale dans une société où l'inégalité et l'exploitation avaient été érigées en règle. Il en ressort que la grande masse de la population était exploitée. Les vocables HUTU, TUTSI, TWA avaient avant tout un contenu social et non "racial".

La souveraineté du pays et la perpétuation des relations sociales telles qu'exposées ci-haut étaient garanties des troubles extérieurs par une forte organisation militaire nombreuse ayant des campements à l'intérieur et sur les confins du pays. Sur le plan intérieur, elles étaient protégées par un ensemble de croyances et de mythes destinés à justifier l'ordre politique et social.

II. PERIODE COLONIALE

L'avènement de l'ère coloniale mit fin à l'indépendance du pays. Les Allemands furent les premiers à imposer leur loi au Rwanda (1899-1916). A leur arrivée, le pays vivait une période trouble marquée par les rivalités entre deux dynasties, qui avaient débouché sur des massacres fratricides au lieu dit "Rucunshu". Ils aidèrent le roi Musinga et son oncle Kabare qui étaient sortis victorieux mais affaiblis de ces rivalités. Les Allemands ne laissèrent pas beaucoup de traces au Rwanda, s'étant contentés d'une administration indirecte, d'une présence limitée de leurs agents et ayant été évincés lors de la première guerre mondiale. Après leur départ, le Rwanda fut confié à la tutelle belge par la Société des Nations.

L'insertion du Rwanda dans les rouages de l'économie coloniale introduit l'économie monétaire à la place des formes d'échange antérieures. Corrélativement, il se produisit un changement de valeurs. Avant, la richesse était évaluée en têtes de bétail, en superficies de terres possédées ou sous d'autres formes de biens. Dès lors, la richesse était évaluée en argent. Jusque là l'économie nationale était exclusivement orientée vers la satisfaction des besoins locaux. En plus des cultures de subsistance anciennes et celles nouvellement introduites, des cultures d'exportation destinées exclusivement à l'industrie ou au marché capitaliste furent introduites et imposées. La construction d'infrastructures qu'exigeaient l'économie moderne et les cultures d'exportation fut réalisée, en l'absence de budget pour le pays, grâce à des travaux forcés et à l'imposition. Pour forcer l'obéissance des Rwandais, l'autorité tutélaire imposa la loi d'airain: les récalcitrants étaient battus ou mis en prison. Cette politique de brutalité provoqua une vague de migrations vers les pays environnants, notamment l'Ouganda et le Zaïre qui hébergent jusqu'à présent d'importantes colonies de ressortissants rwandais.

Si les inégalités sociales et l'exploitation étaient érigées en système dans le Rwanda pré-colonial, elles ont été exacerbées sous l'administration belge par l'adjonction de prestations additionnelles (travaux forcés et non rémunérés pour le traçage des routes et des aéroports; construction d'immeubles publics, civils et religieux; port des charges pour les agents coloniaux).

Pour mieux réaliser leur politique, les Européens ont utilisé une poignée de Tutsi recrutés parmi l'aristocratie féodale au pouvoir à l'époque pré-coloniale. Les confortant dans leur position antérieure de privilégiés au sein de la société rwandaise pré-coloniale et dans le complexe de supériorité qu'ils avaient déjà sur les autres Rwandais, les Européens ont fait comprendre aux chefs qu'ils provenaient d'une ethnie de souche non africaine qui s'apparenterait de peu à la race européenne et qu'ils auraient, de par leurs origines, des aptitudes particulières à l'exercice du pouvoir. En leur ouvrant exclusivement l'école et en leur facilitant l'acquisition des richesses, l'autorité tutélaire en a fait son instrument de domination et d'exploitation du peuple rwandais. Cette politique eut pour résultat de focaliser la haine de la masse brimée sur ces chefs qui en étaient les instruments et qui avaient, contrairement aux maîtres blancs qui restaient en retrait, des contacts directs avec cette masse.

L'Eglise chrétienne - bras droit du pouvoir colonial au Rwanda - et l'éducation européenne ont supplanté les systèmes traditionnels de formation. Elles apprenaient aux Rwandais à prendre en horreur tout ce qui avait trait à la culture rwandaise et à mépriser les valeurs de la société traditionnelle. La religion chrétienne vouait aux gémonies à la fois les croyances ancestrales et les pratiques de la vie quotidienne qui n'avaient pas de signification conforme à cette nouvelle religion. Ils posèrent le modèle de l'élite nouvelle occidentalisée, l'évolué, qui considérait avec mépris la société traditionnelle. Pour ce genre d'élite aspirant à l'assimilation, être rwandais était une tare.

Au cours des années 1950, inspirés par le mouvement de revendication de l'indépendance mené par l'élite africaine, quelques Rwandais ont à leur tour senti la nécessité d'une indépendance immédiate. Ces années sont également marquées par l'émergence d'un mouvement revendicatif animé par des éléments instruits de souche hutu dénonçant la discrimination dont ils sont victimes au niveau de l'accession aux fonctions administratives et politiques réservées presque exclusivement aux éléments instruits de souche tutsi. La cause de cette petite bourgeoisie non issue de la classe féodale est d'autant plus solide qu'elle s'appuie sur et recouvre largement les attentes de la grande majorité du peuple victime de l'exploitation féodale et coloniale.

C'est dans ce contexte que survient la naissance de plusieurs partis politiques à la fin de la décennie. Les principaux sont: l'APROSOMA (Association pour la Promotion Sociale des Masses); l'UNAR (Union Nationale Rwandaise); le MDR (Mouvement Démocratique Républicain) devenu par après MDR-PARMEHUTU (Mouvement Démocratique Républicain - Parti du Mouvement de l'Emancipation Hutu) et le RADER (Rassemblement Démocratique Rwandais). Tous ces partis politiques ont des connotations ethniques et régionales plus ou moins prononcées.

Les complexes divisions sociales liées au mode de production féodal d'une part, les différences d'ordre ethnique propres au Rwanda pré-colonial et polarisées en divisions essentiellement ethniques pendant la période de la tutelle d'autre part, conduisirent à une confrontation sociale fortement marquée du cachet de luttes

inter-ethniques dans lesquelles l'autorité tutélaire et l'Eglise Catholique ont joué le rôle de catalyseur. Cette confrontation a abouti à des bouleversements importants tels que les massacres d'une bonne partie de nos concitoyens, l'exil de centaines de milliers de Rwandais, l'abolition de la monarchie et la proclamation de la République. L'interprétation historico-politique de ces événements soulève une vive polémique aujourd'hui encore. Ces événements signifient, selon les uns, "la victoire de gahutu sur gatutsi", selon les autres, les massacres des Tutsi par les Hutu et selon certains représentants de l'autorité tutélaire de l'époque, il s'agit de "jacqueries populaires" ou de "révolution assistée".

Les abus sociaux criards qui caractérisaient le régime féodo-colonial, les théories sur les inégalités prétendument naturelles qui soutendaient le pouvoir appelaient à coup sûr des changements profonds. A cet égard, la déclaration de la République et l'avènement de l'indépendance constituent une révolution. Elle est sociale et populaire dans la mesure où les abus auxquels ces deux événements entendaient mettre un terme frappaient la grande masse.

Mais si le peuple gémissait sous les abus, il n'était pas encore révolté contre un ordre social que les théories coloniales et les pesanteurs sociologiques s'efforçaient de démontrer comme naturel. C'est la raison pour laquelle ce peuple restera impassible devant les abus perpétrés par les nouveaux maîtres. A la veille de la révolution, les autorités coloniales qui détenaient la réalité du pouvoir (armée, police, législation...) et qui orchestraient les inégalités sociales n'avaient pas encore donné à la grande masse qu'elles avaient damnée l'occasion de s'imprégner de ses droits. A ce moment précis elles n'avaient pas un projet de société permettant la transition du pays, sans soubresauts sanglants, de l'état de domination féodo-coloniale à l'émancipation malgré le malaise qui régnait déjà depuis quelques années.

Pendant plusieurs jours de suite, des milliers de gens périrent, attaqués dans leurs foyers, au nom d'une ethnie et non de conviction quelconque et souvent contre la réprobation de leurs voisins qui les cachaient ou les défendaient. Il est impossible de concevoir que les autorités de tutelle, avec leurs nombreuses forces armées dans le pays et dans la région, aient été débordées pendant cette période par certains éléments d'une population qui avait peur jusque là de l'autorité - surtout celle du blanc - et qui n'avait pas l'habitude de la jacquerie.

Sorti victorieux de cette confrontation, le Parti MDR-PARMEHUTU, qui a hérité des autorités tutélaires l'indépendance du pays, ne se préoccupa pas sérieusement de mener une politique de réconciliation nationale et de consolidation de l'unité nationale. Il appliqua la politique de division comme instrument d'exercice du pouvoir en continuant à professer l'origine étrangère des Tutsi et à répandre l'idée selon laquelle les Tutsi ont profondément dominé et exploité les Hutus pendant la période coloniale, dégageant ainsi les autorités tutélaires de toute responsabilité dans les déchirements dont a été victime notre peuple.

III. PERIODE APRES LA COLONISATION

1. DU MDR-PARMEHUTU AU MRND

Après l'accession du pays à l'indépendance sous l'égide du parti MDR-PARMEHUTU, la politique de division décrite ci-haut continua et fut entretenue et même développée par une poignée de Hutu au profit de leurs intérêts.

Sur le plan économique, les autorités ont toujours eu une vue étriquée des réalités et procédèrent par empirisme. L'agriculture rwandaise et l'industrie minière demeurèrent orientées à la production des matières premières (dont les prix sont fixés par les étrangers) pour les besoins de l'économie des pays étrangers (capitalistes développés) et non pour les besoins de la masse rwandaise. Ainsi, notre agriculture s'appauvrira davantage au bénéfice du développement des économies occidentales.

Les dirigeants de la Première République, dépourvus d'un projet de société pour tout le peuple rwandais, se préoccupèrent des incursions dirigées surtout par certains réfugiés essentiellement monarchistes installés à l'extérieur du pays, se perdirent ensuite dans des luttes internes au sein du MDR-PARMEHUTU. Ces incursions et luttes conduisirent d'une part aux massacres inter-ethniques et au nouvel exode de populations dont les Tutsi furent les principales victimes et, d'autre part, au coup d'Etat militaire du 5 juillet 1973.

Le régime de la Deuxième République perpétua la politique de division et la systématisation d'une nouvelle division du peuple fondée sur l'origine régionale vint s'ajouter à l'ancienne division basée sur l'appartenance ethnique. C'est cela la véritable nature de la politique d'équilibre régional et ethnique. Les dirigeants de la Deuxième République ont confisqué complètement la démocratie et les libertés fondamentales du peuple rwandais en l'embrigadant dans un parti politique unique : le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND). Ce parti se caractérise par des slogans vides, des dogmes d'emprunt et la personnalisation du pouvoir. Le culte de la personnalité a bafoué la dignité du peuple rwandais en lui retirant le droit légitime de fêter la date du 1er juillet, anniversaire de l'Indépendance nationale, et en reportant les festivités nationales à la date du 5 juillet, date de la prise de pouvoir par Habyarimana. Le cumul des fonctions politiques et administratives à tous les niveaux a étouffé la liberté d'expression du peuple rwandais et paralysé le fonctionnement normal des institutions. L'oligarchie qui gouverne depuis 18 ans a conduit le pays dans une crise politique, économique et sociale sans précédent.

2. CRISE ACTUELLE

La situation intérieure du Rwanda est caractérisée par des contradictions profondes dans les domaines politique, économique et social. Ces contradictions ont conduit le pays devant un certain nombre d'impasses qui revêtent les caractères suivants :

a. Impasse politique

Le Rwanda est sous la coupe d'une dictature familiale qui a concentré en ses mains tous les leviers du pouvoir : l'armée, l'économie, le gouvernement, etc.. Pour ravalier la façade, cette dictature s'est dotée d'institutions superflues :

- un parti-Etat, le MRND, dont sont membres de force tous les Rwandais. Le Chef du parti, chef de l'Etat de facto en désigne les notables qui à leur tour élisent le même chef du parti.
- un parlement croupion, le CND (Conseil National de Développement) dont les députés sont "élus" d'après une liste fermée fournie par le MRND.
- un appareil judiciaire et une administration taillés sur mesure.

Adk Cette dictature, née des décombres de la Première République que les maîtres d'aujourd'hui avaient infiltrée est marquée dans sa gestation par le massacre et

l'expulsion de civils innocents; ce sont ces massacres et expulsions orchestrés par les maîtres actuels du pays qui préparent l'avènement de la Deuxième République. Elle se donne dès le départ comme parti de la **revanche du Nord sur le Sud** - dogme en vertu duquel des dizaines de notables originaires du sud furent bientôt assassinés dans l'ombre de la prison - sans renoncer à perpétuer l'ancien **clivage hutu-tutsi** pratiqué déjà par les anciens régimes, clivage qui avait mis à mal l'unité du pays. Pareil "projet de société", pudiquement baptisé dans la pratique "équilibre ethnique et régional" a élargi le fossé entre les différentes composantes sociales et est comptable de la persistance du phénomène des **réfugiés rwandais**, les plus anciens dans ce statut en Afrique, interdits jusqu'aujourd'hui de regagner leur mère-patrie. Il a engendré le clientélisme avec ses cortèges de corruption, d'opportunisme, de nivèlement vers le bas dans l'appareil de l'Etat sur fond de paupérisation croissante de la grande masse, d'injustices sociales choquantes, de déclin de l'instruction, de délabrements des structures économiques, de campagnes forcenées de désinformation etc...

Dans le contexte d'état de non droits ainsi créé, la dictature jeta ensuite hardiment son masque en envoyant au ban, en prison ou à la mort tous ceux qui, indistinctement de l'origine, étaient susceptibles de lui contester la légitimité. Un appareil répressif de plus en plus brutal ne recule pas devant des intimidations, des persécutions, des arrestations et même des assassinats pour étouffer toute velléité de contestation. Les hommes d'appareil, choisis pour leur allégeance forment avec les barons du régime, perdus de corruption, une clique incapable d'embrasser les complexités de gestion d'un Etat moderne. Au départ, les grandes émotions collectives servaient d'écran pour éliminer discrètement les gêneurs. Dans la suite, le pouvoir a sombré dans la banalisation du meurtre, l'assassinat brutal est devenu une pratique courante de gouvernement pour un pouvoir confronté à une mise en cause croissante, affolé par l'information qui commence à se répandre sur ses nombreuses turpitudes et qui redoute de devoir rendre compte si l'étau se desserre.

b. Impasse économique

L'agriculture qui occupe plus de 90% d'une population qui double environ tous les quinze ans est restée en marge des préoccupations et des politiques officielles. Les **techniques agraires** sont restées rudimentaires, le sol est épuisé ou dénudé par l'érosion; la concurrence entre les cultures de traite et les autres est désastreuse pour les cultures vivrières dont la production n'a cessé de baisser en même temps que la détérioration des termes de l'échange rendait dérisoire le revenu en devises des cultures de rente. "La production des cultures de consommation de masse a enregistré une baisse annuelle moyenne de 0,9% sur la période 1982-89. Cette baisse s'est accélérée au cours des trois dernières années se situant à -3,5% par an entre 1986 et 1989". (1)

Une **famine endémique** sévit dans le pays et a provoqué, à plusieurs reprises, l'exil des milliers de Rwandais vers les pays limitrophes qui dans la suite ont été obligés de les refouler.

La balance commerciale a été constamment déficitaire depuis 1980, certains produits d'exportation tels le pyrèthre, le quinquina, divers minerais (25% du revenu d'exportation au minimum) ont été purement et simplement délaissés sans qu'une politique de produits de substitution n'ait été mise en place. Les entreprises qui traitaient de ces produits ont été soit liquidées pour mauvaise gestion comme la SOMIRWA, la fonderie d'étain de KABUYE; soit sont tombées en cessation de

paiements à cause des prélèvements irréguliers sur leur trésorerie comme RWAKINA, OPYRWA. Ces entreprises font partie d'un grand lot de nombreuses firmes de l'Etat mal gérées et déficitaires : ELECTROGAZ, AIR RWANDA, CAISSE D'EPARGNE DU RWANDA, IMPRIMERIE NATIONALE, TRAFIPRO, etc..

Alors que s'aggravait au fil des années le déficit commercial, les importations commerciales n'ont cessé de progresser (le taux de couverture de 1985 à 1989 a été successivement de 57%, 71%, 45%, 42%, 39% (2)) s'accompagnant de monopolisations de l'import-export par les notables politiques, d'évasion des devises vers les banques étrangères.

L'industrie et l'artisanat qui, en l'absence d'une longue tradition scientifique et technologique, ne pouvaient pas naître en dehors d'une politique de formations professionnelles, d'acquisitions ou de véritables transferts de technologies sont restés les parents pauvres d'une politique économique axée exclusivement sur la spéculation commerciale. Les quelques entreprises qui se sont implantées (TOLIRWA, SOBOLIRWA, UTEXRWA, SOROA, etc..), et qui ne procèdent qu'à la phase finale de la fabrication des produits élaborés à 95% à l'étranger constituent d'habiles stratégies commerciales et de moyens par excellence de collusion d'intérêts étrangers avec ceux de la clique au pouvoir.

Ainsi, même s'il faut admettre certains facteurs externes défavorables (chute des prix des matières premières en 1987, pluies torrentielles en 1988), la détérioration de la situation économique est indéniablement imputable à une politique économique à courte vue et à une mauvaise gestion de ressources disponibles. Et pourtant la dégradation dans le domaine agricole et industriel s'est accompagnée d'un endettement public hallucinant. De 1970 à 1989 l'encours de la dette publique a été multipliée par 298 passant de 186 à 55.545 millions de Francs rwandais; la charge de la dette sur les recettes d'exportation a été multipliée par 21. "Le service total de la dette publique représente 32% des recettes courantes en 1988... la croissance rapide de la dette n'a pas induit une croissance économique conséquente; ceci met en doute l'efficacité de certains projets financés par l'Etat. La plupart des mesures visaient davantage l'accroissement de la demande ... que l'amélioration de l'appareil productif. Une grande partie des investissements supposés productifs a été réalisée dans l'industrie d'import-substitution à très faible valeur ajoutée et grande consommatrice de devises". (3)

Les finances publiques ont été si mauvaises que pour les émoluments de ses fonctionnaires l'Etat est obligé en 1990 d'avoir recours à l'emprunt auprès des entreprises privées. Entre 1984 et 1987, le rapport recettes publiques (hors dons)/ dépenses publiques a été de 0,62; 0,61; 0,62; 0,54.(4) Avec quels moyens sera remboursée cette dette qui n'a pas servi à créer un appareil économique générateur de revenus futurs?

Une agriculture archaïque et désespérante, l'absence d'industrie, une gestion malsaine des ressources limitées, un endettement public qui a déjà hypothéqué l'avenir: ce sombre tableau économique a des incidences sociales graves.

(1) "Programme de Réformes de l'Economie Nationale", R. Rwandaise, Ministère du Plan, nov. 1989, p. 7.

(2) Sources : *Rapports annuels de la Banque Nationale du Rwanda*.

(3) cfr. (1), p. 5 et 6.

(4) Source : FMI, Rwanda : *Rapport du 11 juillet 1989*, p. 17.

c. Impasse sociale et morale

Le pouvoir a érigé la haine et la vengeance en valeurs politiques. La collectivité nationale est de ce fait toujours en sursis de convulsions. A l'occasion de crises plus ou moins profondes dans le pays, des bandes adroitement manipulées par le pouvoir qui s'eclipse alors opportunément se lancent à l'assaut de groupes sociaux cibles pour assouvir sur eux leur haine. Au Rwanda, la "justice de la foule" qu'on a vue à l'oeuvre en 1973 et antérieurement est devenue une institution. Au cours de ces convulsions, les citoyens sont menacés de perdre leur vie ou leurs biens. Cette politique de la vengeance et de la haine dénommée aujourd'hui "équilibre ethnique et régional" s'appuie sur des théories coloniales de supériorité fondée sur la "race" ou la "région". Mais au Rwanda même les gens ont fini par découvrir à travers la pratique quotidienne la vérité que d'autres bien informés connaissaient déjà : savoir que les inégalités sociales trouvent leurs origines dans le jeu social. Des voix autorisées, comme par exemple la Commission universitaire chargée de l'évaluation de la réforme scolaire, ont pris position contre la politique des quotas.

Le pouvoir qui se cramponne sur de telles théories et de tels procédés pour maintenir sa fêrule sur la population a fait sourde oreille à toute revendication. Malgré les répressions cependant les voix de protestation montent toujours formant avec celles des réfugiés toujours interdits de rentrer au Rwanda et dont le désarroi et la patience ont atteint les limites, un même concert de la révolte.

La fonction publique, grand pourvoyeur d'emplois dans le passé, a commencé à "dégraisser" son appareil en licenciant un personnel pléthorique qui se croyait pourtant à l'abri de tout renvoi. Les arriérés de salaires pour ceux qui sont restés commencent de nos jours à s'accumuler. Les entreprises privées, préoccupées par la spéculation et la gabegie, ne sont guère créatrices d'emplois. En ville tout comme à la campagne, le chômage est un fléau permanent. La terre, aux rendements médiocres, n'offre plus de promesses. Les grands projets que finance la coopération internationale, mal étudiés et non adaptés n'ont, de l'aveu même des officiels, aucun impact sur le développement. Presque tous, comme par exemple le projet GBK (Gisenyi/Butare/Kigali) dans les lisières de la forêt de Gishwati, les projets nombreux en préfecture de Gikongoro terriblement éprouvée par la famine, ont pour effet de ruiner irrémédiablement les activités des paysans au profit des notables. D'autres projets impopulaires comme la réforme scolaire ont occasionné pour le pays un gaspillage énorme des ressources humaines, financières et matérielles. Dans cette conjoncture économique, la situation démographique actuelle devient paradoxalement un handicap au lieu de constituer un atout. La surpopulation (comprise dans le sens du rapport population-économie et non population-surface) pose des problèmes complexes d'auto-suffisance alimentaire, de santé, d'éducation, etc. Ainsi pour la grande masse les horizons sont bouchés. La société appelle des mutations profondes que l'impéritie du pouvoir dépourvu par ailleurs de sens national ne peut pas réaliser. Ces difficultés s'accompagnent d'une crise morale profonde dans notre société. Les valeurs traditionnelles d'"honneur" (droiture, équité, honnêteté...) de compétition, de respect de la vie humaine, de patriotisme ont cessé d'être des valeurs de référence. Le népotisme, la corruption, la délation sont courants. Le mérite personnel ne constitue plus un critère de promotion sociale. Sans relations, la société est hermétiquement fermée. Avec de "bonnes relations", les portes sont ouvertes; un simple coup de téléphone suffit pour débloquent un crédit bancaire, accéder à un poste d'emploi, rectifier une note d'examen, gagner un procès, etc.. Dans cet

OBJECTIFS DU FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS

Considérant l'impératif absolu de restauration de l'unité de notre peuple en vue d'un développement intégral de notre pays,

Convaincu que l'homme, une saine organisation politique et administrative, le patriotisme dont l'unité nationale est la manifestation constituent les bases de la richesse d'une nation,

Soucieux de préserver les générations à venir des fléaux sociaux qu'a connus notre peuple,

Croyant en la dignité et en la valeur de la personne humaine, en l'égalité de droits pour toutes les personnes,

Attaché profondément aux droits et aux libertés fondamentaux,

Persuadé que la solution de nos problèmes nationaux est un préalable pour une collaboration fructueuse avec d'autres peuples,

Disposé à collaborer avec toute association ou formation politique éprise du même souci d'amélioration du sort du peuple rwandais,

Le *Front Patriotique Rwandais* s'est engagé à entreprendre un programme de reconstruction nationale dont les préoccupations sont centrées sur les intérêts nationaux et le respect de la souveraineté du pays. Tout Rwandais qui adhère à ces principes et les fait siens est admissible comme membre du Front Patriotique Rwandais.

Ce programme contient huit points, à savoir :

- * La restauration de l'unité nationale;
- * L'édification d'une véritable démocratie;
- * La mise en place d'un système économique basé sur les ressources nationales;
- * La lutte contre la corruption, le favoritisme et le détournement des fonds publics;
- * La sauvegarde de la sécurité des personnes et de leurs biens;
- * Le règlement définitif du problème des réfugiés;
- * Le bien-être social des masses;
- * La réorientation de la politique extérieure du Rwanda.

1. Restauration de l'unité nationale

L'administration belge nous a légué un pays déchiré par des dissensions intestines. A l'accession du pays à l'indépendance, les autorités de la Première République ne se sont guère soucies de l'unité nationale mais ont plutôt développé ces dissensions, notamment par une présentation tendancieuse de l'histoire ancienne du Rwanda et l'insistance sur les origines différentes des diverses composantes de la

population rwandaise. La politique d'équilibre régional et ethnique, pilier de la deuxième République, a favorisé l'émergence de rivalités inter-régionales qui se sont ajoutées aux rivalités inter-ethniques. La systématisation de cette division est faite à travers les références d'origine ethnique et régionale que doivent comporter obligatoirement les documents administratifs de chaque Rwandais.

Le FPR est résolu à restaurer et à consolider l'unité du peuple rwandais. Cette unité est possible car les Rwandais sont liés par plusieurs facteurs communs. Ils ont une même culture et une même langue. Ils sont unis par des liens de mariage, habitent les mêmes collines, partagent le fardeau des mêmes problèmes comme la pauvreté, les maladies, les famines, etc... Le FPR offrira au peuple rwandais des structures démocratiques qui favoriseront un débat franc et ouvert sur la question de l'unité nationale. Le FPR oeuvrera avec toute personne, toute association politique, religieuse et culturelle qui milite en faveur de l'unité du peuple rwandais. Le FPR considère comme acte criminel toute incitation tendant à briser la cohésion du peuple rwandais.

2. Edification d'une véritable démocratie

L'objectif ultime de la démocratie est de favoriser l'épanouissement des individus. Il n'existe de véritable démocratie que quand le peuple souverain exerce un pouvoir collectif. Un pouvoir démocratique doit permettre à la population la libre participation à la gestion de la chose publique et la faculté d'influer sur le destin du pays. Il doit veiller au respect des libertés individuelles et des droits de l'homme. Il n'y a de véritable démocratie que lorsque le peuple peut élire lui-même ses représentants et les destituer chaque fois qu'il le juge nécessaire. La démocratie est un processus. Pour nos pays en développement, elle est indispensable pour satisfaire les besoins fondamentaux des citoyens. La satisfaction de ces besoins contribue à son tour au renforcement de la démocratie. Ensuite pour exercer pleinement ses prérogatives, le peuple doit disposer d'une information suffisante sur les enjeux des élections et des décisions à prendre.

Dans le Rwanda féodal le pouvoir était autocratique et héréditaire. Sous la colonie, il était racial, colonial. Les régimes de la Première et de la Seconde Républiques ont toujours considéré la démocratie comme un embrigadement du peuple en un parti dont l'idéologie est imposée par les autorités au pouvoir. Il est impossible sinon risqué de sortir des rangs, de professer des idées différentes de l'orthodoxie officielle. Depuis l'avènement de la Deuxième République, des pratiques dégradantes ont été instaurées. Ainsi l'"animation": séances hebdomadaires de chants et de danses imposées à tout le monde, sauf au Président et à sa famille, pour magnifier les réalisations du régime, transmues alors en faits d'éclat, ainsi que la personne du Président. Le temps d'animation fait partie de l'horaire hebdomadaire du travail et est payé comme tel. Il est le moyen privilégié de tisser des mythes autour du Président comme on en fabriquait autrefois au Rwanda autour du roi.

L'"UMUGANDA" (travaux communautaires obligatoires) est une autre institution, contraignant tout le monde à manier les instruments rudimentaires utilisés par les paysans dans les champs. Officiellement instauré pour la revalorisation du travail manuel, ce mimétisme hebdomadaire a la même valeur idéologique que l'animation. Le travail manuel, spécialement l'agriculture, n'est valorisé que par son taux économique d'échange notamment sa contrepartie monétaire, par l'amélioration des techniques qui le rendent plus aisé et plus productif. Le premier est ridiculement bas, les autres sont archaïques. De surcroît, s'il y a nécessité de

travaux communautaires, ceux-ci doivent être laissés à l'initiative des collectivités locales. L'"animation", l'"UMUGANDA", le port obligatoire de la médaille à l'effigie du président, la réforme scolaire sont les instruments de la dictature. Entre les citoyens les inégalités sont institutionnalisées par l'"équilibre ethnique et régional". L'accès à l'enseignement, à l'emploi et à l'armée est fonction de l'ethnie ou de la provenance régionale du candidat. Par ailleurs, de nombreux Rwandais sont traqués par les services de la Sûreté nationale parce qu'ils émettent des opinions différentes de celles des autorités en matière de gestion des affaires de l'Etat. Certains sont même arbitrairement arrêtés et détenus dans les établissements pénitentiaires du pays.

Le Front Patriotique Rwandais conçoit la pratique de la démocratie de deux façons complémentaires :

* La démocratie locale : le peuple doit être organisé en entités cellulaires lui permettant de participer largement à la gestion des affaires publiques par des recommandations faites à l'organe exécutif - ou reçues de celui-ci - à travers les représentants qu'il élit librement au niveau de la cellule, du secteur, de la commune et de la préfecture.

* La démocratie au niveau national : c'est à ce niveau qu'est définie la politique générale du pays. Le peuple doit élire son représentant à la tête de l'exécutif ainsi que des représentants au niveau d'un pouvoir législatif doté de pouvoirs suffisamment larges pour contrôler de manière effective l'action du pouvoir exécutif. Le pouvoir judiciaire doit, à côté des prérogatives classiques qui lui sont dévolues, garantir la sauvegarde des libertés et des droits fondamentaux des citoyens.

Le Front Patriotique Rwandais laissera à l'appréciation du peuple le choix des formes d'exercice de cette démocratie.

3. Indépendance économique basée sur les ressources nationales

La fragilité de l'économie nationale est due à plusieurs facteurs: elle est dépendante du commerce international aussi bien à l'importation qu' à l'exportation. Ce commerce étant réglementé par les pays développés qui fixent d'ailleurs unilatéralement le tarif des produits exportés, l'économie rwandaise devient largement tributaire des systèmes économiques des pays développés.

Ensuite le potentiel technologique de notre société étant très bas, la production économique est trop faible : ce qui place notre économie en très mauvaise posture au niveau international, d'autant plus mauvaise que notre pays est dépourvu de ressources naturelles qu'on trouve sur les marchés porteurs des matières premières.

Par ailleurs les divers secteurs de l'économie nationale ne se soutiennent point : nos industries ne consomment pas les produits locaux et nos matières premières sont exportées à leur état brut alors que si elles étaient transformées par l'industrie nationale, elles acquerraient une certaine valeur ajoutée à l'exportation. Les institutions financières nationales qui s'intéressent en priorité au secteur tertiaire ne participent pas efficacement à la promotion de l'économie nationale.

L'Etat n'a pas de politique de développement rural pour encourager les agriculteurs, les éleveurs et les artisans. Les projets réalisés ne sont pas conçus dans le cadre d'une politique générale de développement du pays. La gestion des affaires publiques, quant à elle, malsaine, est le monopole de la minorité qui détient le

pouvoir dictatorial exercé sur le peuple rwandais.

Dans l'effort de développement, le Front est conscient que le Rwanda doit d'abord compter sur ses propres forces et dans cette perspective, il s'engage à mobiliser tous les Rwandais à l'oeuvre d'édification nationale. Il est évident que, à cette fin, le Rwanda ne peut se passer de la coopération internationale et surtout des échanges inter-régionaux. Mais cette coopération ne peut se concevoir que dans le respect de la souveraineté de chaque Etat et la bonne foi de tous les partenaires.

L'objectif du Front est de construire une économie autosuffisante favorisant une plus grande utilisation des ressources nationales. Pour ce faire, il favorisera de la manière la plus large l'initiative des particuliers, des sociétés coopératives et des établissements publics et tous les projets seront conçus et menés conformément au plan de développement national. Notre politique économique suivra les orientations suivantes :

a) **Agriculture**: Plus de 90% de la population rwandaise vivent de l'agriculture et c'est sur elle que repose l'économie rwandaise. C'est donc sur ce secteur que doivent se concentrer les priorités de l'action de l'Etat. L'Etat doit encourager la production massive et diversifiée des cultures de première nécessité afin d'arriver à l'autosuffisance alimentaire de nos populations. Le Rwanda ne doit plus connaître la famine qui ravage certaines contrées de notre pays et en particulier les préfectures de Gikongoro, Kibuye et Butare où la situation est devenue dramatique depuis les années 1989-1990. Pour une promotion efficace de notre agriculture, l'Etat doit encourager les cultures appropriées à chaque région du pays et favoriser alors les échanges. Le gouvernement doit aider les paysans à écouler leurs produits pour stimuler la croissance économique. Il doit aider les paysans à rechercher des méthodes de protection de leurs sols contre l'érosion, de diversification et d'intensification de leurs cultures et à obtenir facilement les intrants agricoles. L'Etat devra également diversifier les produits d'exportation car le commerce extérieur du Rwanda repose actuellement sur les mêmes matières : le café et le thé. Le Rwanda devra exporter ces matières après leur transformation par l'industrie locale. Des méthodes modernes de production et de stockage seront vulgarisées. L'élevage du gros et du petit bétail sera répandu à travers tout le territoire national dans le cadre des projets agro-pastoraux.

La rationalisation de la production agricole et de l'occupation du territoire exigent une réforme foncière; celle-ci constituera une préoccupation majeure du Front Patriotique Rwandais qui en fera un débat d'importance nationale.

b) **Industrie** : En matière d'industrie l'on favorisera la création des moyennes et petites industries agro-pastorales à travers tout le pays et le Rwanda dépendra alors moins de l'extérieur dans ce secteur.

Les grandes industries ne seront pas en reste. Mais elles devront également s'appuyer sur les ressources nationales pour éviter une large dépendance vis-à-vis de l'extérieur. C'est grâce à cette politique que le Rwanda pourra sauvegarder sa souveraineté dans les échanges internationaux et obtenir des devises indispensables au développement de son économie. En matière de commerce international, le Rwanda donnera priorité aux échanges régionaux.

c) **Artisanat** : Ce secteur constitue un levier et un appoint considérable pour l'industrie, l'agriculture et l'élevage. Il devra donc principalement consacrer ses

activités à la fabrication de l'équipement agricole, des appareils ménagers, etc .. Pour diminuer notre dépendance envers l'extérieur, le développement de l'artisanat dans les milieux ruraux contribuera également à freiner l'exode rural. Il faudra donc orienter une bonne partie de nos recherches dans ce domaine.

Le secteur artisanal est d'une importance considérable dans la mesure où l'équipement utilisé peut être trouvé dans le pays. Il contribue aussi à l'éclosion du savoir-faire des Rwandais. Le développement de ce secteur est un de nos objectifs à court terme.

d) Commerce : Son importance est indéniable pour notre économie. Il facilite les échanges entre les divers secteurs, et participe à la promotion de l'agriculture et de l'élevage. L'Etat encouragera les commerçants par la création des coopératives de commerce, le développement du réseau routier, la multiplication de centres de négoce et par une politique de crédit favorable à tous les opérateurs économiques.

En matière de commerce international, la politique gouvernementale veillera essentiellement à la promotion des importations de l'équipement nécessaire à l'économie du pays ainsi qu'à la croissance de la production pour favoriser les exportations. Le Rwanda privilégiera les échanges inter-régionaux.

e) Coopératives : Les Rwandais doivent prendre conscience de l'insuffisance des ressources naturelles de notre pays et de son surpeuplement. Le mouvement coopératif est donc indispensable. Le gouvernement aidera les paysans à créer plusieurs sociétés coopératives mais son action doit rester orientatrice.

f) Secteur bancaire : Le secteur bancaire est vital pour l'économie nationale. Les institutions bancaires devront adopter une politique de crédit privilégiant la production des biens de première nécessité qui supplantera le financement de l'immobilier et l'importation des biens de luxe auxquels la priorité est accordée par le gouvernement actuel.

g) Transports et communications : L'infrastructure routière doit être renforcée. Mais, dans sa politique de désenclavement de l'intérieur de notre pays, le gouvernement tiendra compte des intérêts réels de nos populations. La liaison par voie ferrée avec les pays voisins est un investissement fort rentable à long terme appelé à abaisser les coûts de transport.

h) L'administration : Le développement politico-administratif est une condition sine qua non du développement intégral. La mauvaise gestion administrative de notre pays et en particulier le mépris de nos autorités vis-à-vis de notre peuple et de ses intérêts est l'une des causes essentielles de notre sous-développement. Il faut donc des cadres engagés pour la cause nationale. Pour ce faire, notre système scolaire sera revu et l'on introduira, particulièrement à l'intention de la jeunesse, l'éducation politique destinée à inculquer le sens civique à nos compatriotes. Le gouvernement s'efforcera aussi d'éveiller la conscience nationale de nos populations en les incitant à contribuer au renforcement des finances publiques et à participer à la gestion des affaires de l'Etat par le libre choix de leurs représentants.

i) Planification : Il n'y a pas de développement sans planification judicieuse. Il faudra mettre en oeuvre une politique de planification destinée à favoriser le

développement concerté de tous les secteurs socio-économiques du pays. Un accent particulier sera mis sur la mise en place des mécanismes efficaces d'assainissement de l'administration, d'exécution et d'évaluation des projets ainsi que d'encadrement et d'éducation de nos masses à travers des programmes radiodiffusés, la presse écrite et autres moyens de mobilisation des population à tous les niveaux. Cette politique doit être souple et s'adapter à l'évolution des réalités nationales.

4. Lutte contre la corruption, le favoritisme et le détournement des fonds publics

Ce problème procède de la faiblesse du revenu national, de la subordination des intérêts publics aux intérêts personnels, de l'absence ou de l'inefficacité des organes de contrôle et du manque de patriotisme et de déontologie. De ce fait, les hauts cadres et notamment la classe dirigeante se taillent la part du lion dans la répartition du revenu national. Ensuite les Rwandais, et notamment l'élite, ont hérité des pratiques coloniales l'habitude de vivre au-dessus de leurs moyens. Par ailleurs, nos autorités privilégient leurs intérêts au détriment de l'intérêt collectif. Elles se servent des fonctions dont elles sont investies pour s'enrichir sur le dos des citoyens par la corruption et le détournement des biens publics. L'incompétence de nos cadres, choisis selon des critères ethniques, de provenance régionale ou autres pratiques de clientélisme et de favoritisme participent, pour une large part, dans la faillite de notre système de gestion. L'accès à un avantage n'est nullement fonction du mérite mais se fonde sur le favoritisme, la provenance ethnique ou régionale du candidat ou les biens qu'il possède.

C'est par les fonds publics que nos autorités ont fait des investissements à l'étranger dans l'immobilier, l'industrie, le commerce, etc... A court terme, on ne peut autrement combattre ces fléaux qu'en rendant possible l'application stricte de la loi et en offrant à la population la faculté de dénoncer tous ceux qui se rendent coupables de ces délits. A long terme, le gouvernement doit envisager la lutte contre la corruption, le détournement des fonds publics et la mauvaise gestion des affaires de l'Etat par l'amélioration du niveau de vie des citoyens.

5. Sécurité des personnes et de leurs biens

Le Front Patriotique Rwandais est convaincu que chaque citoyen a droit à la protection de sa personne et de ses biens. La liberté d'expression n'existe pas au Rwanda et les individus sont victimes de leur appartenance ethnique ou de leur provenance régionale ou de leur statut social. La négation des droits fondamentaux de l'homme au Rwanda s'illustre bien par le refus du droit de citoyenneté à des milliers de réfugiés rwandais qui, comme leurs concitoyens de l'intérieur du pays, sont également victimes de la politique de répression propre aux autorités rwandaises. Ces dernières organisent souvent des raptés contre certains d'entre eux résidant en Ouganda et au Zaïre pour les envoyer dans les prisons rwandaises. Les atteintes à la liberté d'opinion ont fait exiler, emprisonner arbitrairement et périr beaucoup de Rwandais.

Le Front Patriotique Rwandais s'est engagé à offrir aux citoyens les voies et moyens pour pourvoir à leur propre sécurité. Ils seront assistés dans ces tâches par la police et la milice populaire dont les responsables seront choisis parmi la population en fonction de leurs mérites personnels, leur patriotisme et leur engagement à la

cause nationale. Les forces de sécurité intérieure seront assujetties à des commissions de **contrôle parlementaire** pour éviter les abus. Le Front Patriotique Rwandais est convaincu que la paix et la sécurité des citoyens sont des préalables absolument indispensables au développement intégral d'un pays, lequel développement implique également la liberté d'association, de religion, etc ...

6. Règlement définitif du problème des réfugiés

Chaque Rwandais a le droit inaliénable à la citoyenneté nationale. C'est dans cet esprit que le problème des réfugiés doit trouver une solution définitive, conformément au Pacte International des Droits Civils et Politiques, à la Convention Africaine des Droits Civils et Politiques ainsi qu'à la Convention Africaine des Droits de l'homme auxquels le Rwanda a souscrit mais que le gouvernement n'a pas respectés. Les autorités rwandaises ont pendant longtemps semblé ignorer l'existence de ce problème. Ensuite, elles ont invoqué la thèse de l'exiguité du territoire national pour proposer le retour des réfugiés sur base de négociations individuelles. Le FPR envisage un rapatriement volontaire de tous les réfugiés sans lier le problème de retour des réfugiés à celui de la démographie et de dimensions géographiques du pays. Il envisage un rapatriement volontaire de tous les réfugiés car ils sont Rwandais à part entière au même titre que ceux qui sont à l'intérieur du pays, indépendamment de toute autre considération.

Le retour des réfugiés de longue date n'implique cependant pas pour ces derniers une revendication éventuelle de leurs anciennes propriétés foncières. Une nouvelle politique foncière sera conçue au profit d'une population qui sera sensibilisée à ses problèmes et cette politique s'articulera principalement autour des points suivants:

- Le réaménagement des espaces libres;
- La conception d'une nouvelle politique foncière pour prévoir le rapatriement des Rwandais;
- Le recours à l'aide internationale.

Le FPR fera tout pour mettre un terme définitif au phénomène de l'exil qui résulte toujours de mauvaises politiques suivies à l'intérieur du pays, en offrant au besoin des structures pour un **débat démocratique** à ce sujet, en favorisant le dialogue avec ceux qui s'estiment menacés et en associant les pays de la zone à une recherche d'une solution globale définitive à ce phénomène.

7. Bien-être social des masses

L'Homme est la source première et le bénéficiaire ultime de toutes les réalisations humaines. C'est pourquoi le capital humain constitue une richesse intangible de toutes les nations. Cette richesse est créée et développée grâce aux investissements consentis dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la recherche, de l'information et des loisirs. Des efforts importants doivent être consentis pour favoriser toute forme de créativité et la vulgarisation technologique.

La population a le droit de bénéficier des facilités en matière d'enseignement, de santé, d'approvisionnement en eau, de communications et d'information. Ces facteurs sont d'une importance primordiale pour l'épanouissement du peuple qui est générateur de son propre progrès.

Après 30 ans d'indépendance, les régimes qui se sont succédés à la tête de l'Etat ont été caractérisés par une politique sectaire privilégiant les intérêts des citoyens au détriment de ceux des paysans qui constitue plus de 90% de la population et qui subissent aussi les mêmes discriminations ethniques et régionales aggravées par la corruption des responsables. Une attention particulière sera dans ce domaine accordée à la mise en oeuvre des projets d'auto-assistance, subventionnés par l'Etat le cas échéant.

En matière de santé publique, le FPR favorisera l'accès des populations aux soins de santé primaire. Ceci passera par le contrôle des grandes endémies (y compris le SIDA) grâce à la généralisation de la vaccination, l'éducation sanitaire des populations, l'accès des populations à l'eau potable, etc... Cette politique se basera essentiellement sur la participation active des populations à travers leurs organisations de base (cellule, secteur, etc...). Le renforcement des centres de soins sera assuré. Un accent particulier sera mis sur la qualité de la formation des personnels de santé. Fidèle à sa politique de recherche de solutions aux problèmes en se basant sur nos propres ressources, le FPR soutiendra activement la promotion de la médecine traditionnelle ainsi que de la pharmacopée rwandaise.

L'habitat est un des facteurs essentiels au développement du peuple. Sa promotion nécessite le concours des autorités qui appuieront des programmes de fabrication des matériaux de construction locaux par le biais des unités coopératives étendues à tout le territoire national. L'étude d'un aménagement rationnel du territoire doit être entreprise rapidement afin que la mise en place des infrastructures de santé, de distribution d'eau et d'électricité, de transport, de formation ect.. profitent à beaucoup de monde.

La politique du Front Patriotique Rwandais est de développer également le réseau routier dans tous les coins du pays pour favoriser la production et la circulation des biens et des personnes. Le Front Patriotique Rwandais encouragera la recherche de nouvelles sources d'énergie (hydraulique, solaire, du biogaz, ...) pour sauvegarder nos réserves forestières et ainsi protéger l'environnement.

En matière d'enseignement, le FPR favorisera l'extension de l'enseignement primaire obligatoire à tous les enfants en âge de scolarité. L'enseignement secondaire sera de plus en plus étendu pour que tous les enfants y aient accès et il sera revalorisé. Le FPR veillera particulièrement à la promotion des filières d'enseignement technique, à mettre en place les mécanismes susceptibles de favoriser l'externat des élèves afin d'augmenter la capacité d'accueil des établissements secondaires et à soutenir la création des écoles privées. L'Université Nationale du Rwanda sera renforcée et ses programmes actualisés et élargis. Pour répondre à la demande de plus en plus pressante des enseignants du secondaire en qualité et en quantité, un institut supérieur pédagogique sera rapidement créé. De même, des instituts techniques supérieurs et professionnels seront également créés ou renforcés.

La carence des établissements scolaires et le sectarisme pratiqué par les autorités rwandaises en matière d'accès à l'enseignement rendent crucial le problème de l'enseignement national. Le Front Patriotique Rwandais reconnaît que l'accès à l'enseignement et la participation de tous à l'oeuvre d'édification nationale est un droit inaliénable pour tous les citoyens. La politique d'équilibre ethnique et régional sera abolie. L'accès d'un cycle d'enseignement à un autre sera fonction du mérite des candidats. Particulièrement conscient de la nécessité de